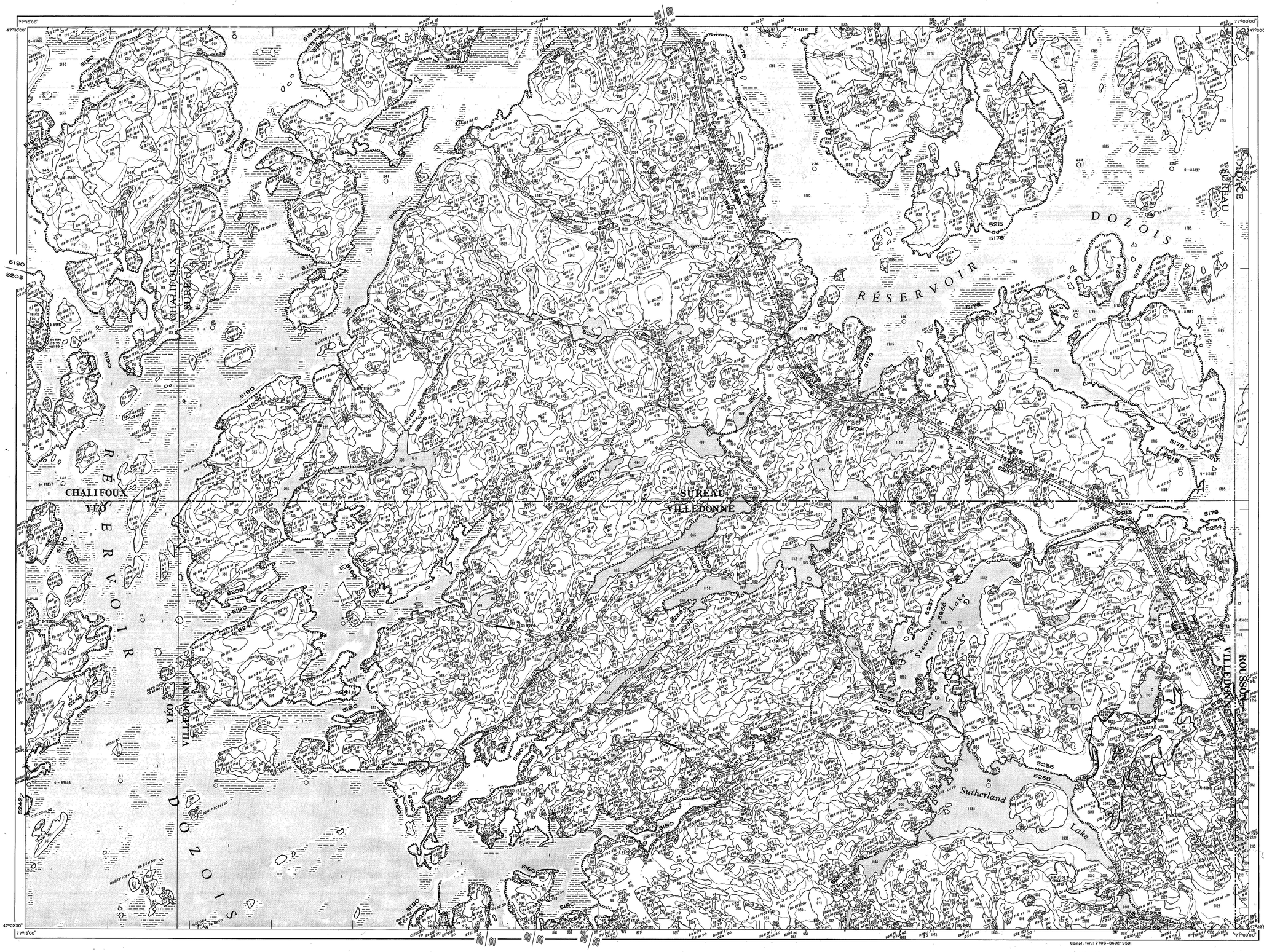

Compt. for.: 7703-8602-9501

Révision : avril 1990

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise) — L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — bassin secondaire
— — — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe à blanc (coupe ou à pied)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Fertilisation naturelle
Résultat dans les tableaux (colonne libre)

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin blanc
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
Pessière
— — (l'épinette noire et/ou l'épin rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire)
— — à pin blanc
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin ou l'sapin blanche occupent plus de 75% de la portion résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — (le pin blanc occupent plus de 75% de la portion résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze hybride)
MÉLÈZIN
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec pruche
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin
— — — — avec épinettes noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bétulaie à bouleaux jaunes avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Peuplement avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
Peuplier avec résineux
Peuplier avec épinette
— — avec pin gris
— — avec pin rouge
Mélange de bouleaux blancs et jaunes
— — — avec résineux

FEUILLU (groupements)

Feuillu
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — d'essences mixtes (plantations)
Bétulaie à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Peuplement
Chênaie rouge
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de peuplier faux-tremble
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autre

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, aéroport, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

0-50% — 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE
10	0-20
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ou 50)	30-70 (ou 50)
80-30	30-80
90-30	30-90
100-30	30-100
80-50	50-80
90-50	50-90
100-50	50-100

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière — Peuplé à dominance de tout tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm; autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieux irrégulière — Peuplé à dominance de tout tolérants, majorité des tiges supérieures à 30 cm; autres peuplements, majorité des tiges est plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 40 %	↑
Forte	41 à 50 %	↑
Abrupte	51 % et plus	↑
Superficie entourée de pentes > 51 %		↑

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	0m 1m	1m 2m	2m 3m	3m 4m	4m 5m	5m 6m
A 50%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 40%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 30%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C1 C5 D3 D4 D5 — S1 : défoliation; E1 : origine; C1 : classe d'âge; C5 : perturbation; D3 : classe de hauteur; D4 : classe de densité; D5 : type de couvert; C5 : classe de pente

D5 C1 E0 S1 — D5 : classe de pente; C1 : classe d'âge; E0 : origine; S1 : défoliation

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : PERREAULT ET ASS.
SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative : 7
Unité de gestion : 74
Unité d'aménagement : -2
Unité de sondage : *

Mode de tenure ou de gestion : 000
Bloc d'aménagement : 05
Concessionnaire ou autres : 04

Bassin hydrographique : 30
Bassin primaire : 05
Bassin secondaire :
Unité de gestion privée :

Municipalité : 80 900
Division de recensement :
Municipalité :
Cadastre :
Parcelle : 5233 *
Région écologique : 7a2

Municipalité régionale de comté 830 LA VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1983
Carte forestière : Année de publication : 1984
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/12/83
Déclinaison magnétique : 14° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-N-12 S.E.	31-N-11 S.O.	31-N-11 S.E.	31-N-10 S.O.
31-N-5 N.E.	31-N-6 N.O.	31-N-6 N.E.	31-N-7 N.O.
31-N-5 S.E.	31-N-6 S.O.	31-N-6 S.E.	31-N-7 S.O.
31-N-4 N.E.	31-N-3 N.O.	31-N-3 N.E.	31-N-2 N.O.

31 N/6 N.E.

2